

Le 6 avril 2010

Procès-verbal de la séance ordinaire du 6 avril 2010 de la Paroisse de Notre-Dame-de-Lourdes, tenue au 830, rue Principale à Notre-Dame-de-Lourdes, le sixième jour d'avril deux mille dix à vingt heures.

Sont présents:

M. Jocelyn Bédard, maire  
M. Donald Laliberté, conseiller siège no 1  
M. Jean-François Carrier, conseiller siège no 2  
M. Yannick Lemire, conseiller siège no 3  
Mme Sophie Samson, conseillère siège no 4  
Siège no : 5 : VACANT  
M. Yves Payette, conseiller siège no 6

ORDRE DU JOUR

- 1.0 Ouverture de la session régulière
    - 1.1 Mot de bienvenue
  - 2.0 Nommer un secrétaire pour la séance
  - 3.0 Lecture et adoption de l'ordre du jour
  - 4.0 Nommer un directeur-général/secrétaire-trésorière par intérim
  - 5.0 Résolution autorisant le maire à intervertir les points à l'ordre du jour
  - 6.0 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 1<sup>er</sup> mars 2010
  - 7.0 Courrier et suivi
  - 8.0 Rapport des élus et de l'inspecteur municipal
  - 9.0 Législation :
    - 9.1 Démission de Monsieur Pierre-Alain Manseau, conseiller siège no:5
    - 9.2 Fixer la date des élections partielles
    - 9.3 Demande d'un citoyen pour l'exonération d'une taxe d'ordures
    - 9.4 Dépôt des états financiers 2009 de la municipalité
  - 10.0 Gestion financière :
    - 10.1 Changement des réservoirs d'huile de la salle municipale
    - 10.2 Autoriser l'achat d'un nouvel ordinateur
    - 10.3 Fin du contrat de la concierge
    - 10.4 Demande de contribution du Centre bénévole de l'Érable
  - 11.0 Sécurité civile :
    - 11.1 Autoriser les dépenses pour entreposage de biens
  - 12.0 Transport routier :
    - 12.1 Autoriser divers travaux de voirie
    - 12.2 Randonnée cyclistes
  - 13.0 Urbanisme et zonage :
    - 13.1 Approbation des états financiers 2008 et 2009 du HLM
  - 14.0 Loisirs et culture :
    - 14.1 Fournir un lieu de dépôt pour les archives patrimoniales et historiques de la municipalité
    - 14.2 Nommer une personne responsable pour participer à sensibiliser et informer la population sur l'importance de conserver les documents historiques
  - 15.0 Comptes à payer
  - 16.0 Varia
    - 16.1 - Abroger le règlement no. 276-2010
    - 16.2 - Avis de motion pour l'adoption d'un règlement d'emprunt pour la construction d'un bâtiment municipal logeant un Centre de la Petite Enfance.
  - 17.0 Questions de l'assemblée
  - 18.0 Levée de la séance
- 

CONSIDÉRANT QUE Madame Hélène Lessard est absente à cette séance;

Il est proposé par Monsieur Donald Laliberté et résolu à l'unanimité des conseillers de nommer Monsieur Yves Payette comme secrétaire pour la présente séance du conseil.

ADOPTÉE

Formant quorum, sous la présidence de Monsieur le maire Jocelyn Bédard, Monsieur Yves Payette fait fonction de secrétaire.

Monsieur le maire avise que la séance est enregistrée.

Le 6 avril 2010

R-10-04-057  
Ordre du jour

Il est proposé par Monsieur Jean-François Carrier et résolu à l'unanimité des conseillers que l'ordre du jour soit adopté en ajoutant au point varia :

16.1 Abroger le règlement no : 276-2010

16.2 Avis de motion pour l'adoption d'un règlement d'emprunt pour la construction d'un bâtiment municipal logeant un Centre de la Petite Enfance

Tout en laissant le point varia ouvert.

ADOPTÉE

R-10-04-058  
Résolution  
nommant  
M. Réjean Dubuc  
directeur général  
par intérim

CONSIDÉRANT QUE la directrice-générale/secrétaire-trésorière, Madame Hélène Lessard, est en congé de maladie pour une période indéterminée;

Il est proposé par Monsieur Yannick Lemire et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE Monsieur Réjean Dubuc soit nommé directeur général/secrétaire-trésorier par intérim;

QU'il soit autorisé à signer pour et au nom de la municipalité de la Paroisse de Notre-Dame-de-Lourdes les chèques ainsi que tous les documents reliés à cette fonction et ce, pour la période d'absence de Madame Hélène Lessard.

ADOPTÉE

R-10-04-059  
Intervertir les points

Il est proposé par Madame Sophie Samson et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser le maire à intervertir les points à l'ordre du jour.

ADOPTÉE

R-10-04-060  
Procès-verbal du  
1<sup>er</sup> mars 2010

Monsieur le maire demande aux conseillers(ères) s'ils ont tous et toutes reçu et lu le procès-verbal de la séance ordinaire du 1<sup>er</sup> mars 2010.

Étant tous et toutes affirmatifs (ves), il est proposé par Monsieur Jean-François Carrier et résolu à l'unanimité des conseillers que le procès-verbal de la séance ordinaire du 1<sup>er</sup> mars 2010 soit approuvé et signé.

ADOPTÉE

Lecture brève du courrier reçu au cours du mois et suivi des sessions s'il y a lieu.

Les membres du conseil, incluant le maire et l'inspecteur municipal font un résumé de leurs activités municipales au cours du mois.

Démission de Monsieur Pierre-Alain Manseau, conseiller siège no.5 :

R-10-04-061  
Démission du  
conseiller Pierre-  
Alain Manseau

CONSIDÉRANT QUE Monsieur Pierre-Alain Manseau, conseiller au siège no 5, a retourné une lettre recommandée datée du 7 mars 2010 et reçue au bureau municipal le 10 mars 2010;

CONSIDÉRANT QUE cette lettre stipulait que cette démission prenait effet immédiatement;

Il est proposé par Monsieur Yannick Lemire et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter la démission de Monsieur Pierre-Alain Manseau, conseiller au siège no. 5.

ADOPTÉE

Date des élections partielles :

R-10-04-062  
Résolution fixant  
la date de  
l'élection partielle  
au 4 juillet 2010

CONSIDÉRANT QUE l'article 335 de la Loi sur les élections et référendums stipule que : « La vacance qui est constatée plus de 12 mois avant le jour fixé pour le scrutin de la prochaine élection générale doit être comblée par une élection partielle »;

CONSIDÉRANT QUE, lorsque la vacance doit être comblée par une élection partielle, le président d'élection doit fixer le jour du scrutin parmi les dimanches compris dans les quatre mois de l'avis;

CONSIDÉRANT QUE Le président d'élection recommande de fixer la date de l'élection partielle au dimanche 4 juillet 2010 afin de combler le poste au siège no. 5;

Le 6 avril 2010

Il est proposé par Monsieur Donald Laliberté et résolu à l'unanimité des conseillers de fixer la date pour les élections partielles, au dimanche 4 juillet 2010.

ADOPTÉE

Demande d'un citoyen pour l'exonération d'une taxe d'ordures :

Ce dossier est reporté à une prochaine réunion du conseil municipal.

R-10-04-063  
Dépôt des états  
Financiers 2009

Dépôt des états financiers 2009 de la municipalité :

Le directeur-général/secrétaire-trésorier dépose les états financiers 2009 tels que préparés par la Firme Longchamps, Proulx CA inc.

Changement des réservoirs d'huile de la salle municipale :

R10-04-064  
Résolution pour  
autoriser le rempla-  
cement du réservoir  
à l'huile de la salle  
municipale

CONSIDÉRANT QUE, suite à la vérification annuelle du système de chauffage à l'huile de la salle municipale, le représentant de Chauffage P. Gosselin inc. recommande de remplacer les 2 réservoirs à l'huile par un réservoir de 250 gallons 12GA, les accessoires et l'installation tel que décrit dans l'offre portant le numéro : 05582, au montant de mille six cent soixante-quinze dollars (1 675.00\$), taxes en sus, incluant un rabais promotionnel de cent dollars (100.00\$);

Il est proposé par Monsieur Yannick Lemire et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser le remplacement des réservoirs à l'huile tel que proposé par Chauffage P. Gosselin inc. au montant de mille six cent soixante-quinze dollars (1 675.00\$), taxes en sus. Les dépenses seront prises au poste budgétaire de l'entretien de la salle paroissiale.

ADOPTÉE

Autoriser l'achat d'un nouvel ordinateur :

R-10-04-065  
Résolution pour  
autoriser l'achat  
d'un nouvel  
ordinateur

CONSIDÉRANT QUE des demandes de prix ont été demandées à trois firmes informatiques soient : Jean-Marc Thivierge informatique, Micro Zone P.L. (2007) Inc. et Réseau Logique Dany Bradette inc.

CONSIDÉRANT QUE le plus bas prix est soumis par Jean-Marc Thivierge informatique;

Il est proposé par Monsieur Jean-François Carrier et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser l'achat d'un nouvel ordinateur pour une dépense maximale de mille dollars (1 000.00\$), taxes incluses, tel que prévu au budget 2010.

ADOPTÉE

Fin du contrat de la concierge :

R10-04-066  
Résolution pour  
demander des  
soumissions pour  
le contrat de  
concierge

CONSIDÉRANT QUE Madame Aline Côté, concierge, a retourné une lettre, en date du 25 mars 2010, stipulant que son contrat pour l'entretien de la salle et du bureau municipal prendra fin le 30 juin prochain et qu'elle n'a pas l'intention de soumissionner pour la prochaine année;

Il est proposé par Madame Sophie Samson et résolu à l'unanimité des conseillers :

QU'un circulaire soit retourné à la population demandant une soumission aux personnes intéressées à ce poste;

QU'un contrat stipulant les tâches reliées à ce travail soit disponible au bureau municipal;

QUE ladite soumission soit retournée au bureau municipal situé au 830, rue Principale, Notre-Dame-de-Lourdes, aux heures d'ouverture, avant vendredi le **21 mai 2010, 12h00 (midi), avec la mention « poste de concierge ».**

ADOPTÉE

Le 6 avril 2010

R10-04-067  
Don au Centre  
bénévole de  
l'Érable

Demande de contribution du Centre bénévole de l'Érable :

CONSIDÉRANT que le budget de la municipalité 2010 prévoit des dépenses pour les dons;

Il est proposé par Madame Sophie Samson et résolu à l'unanimité des conseillers de faire un don d'une valeur de \$ 50.00 au Centre Bénévole de l'Érable.

ADOPTÉE

Autoriser les dépenses pour entreposage de biens :

R10-04-068  
Résolution pour  
l'entreposage  
de biens suite  
à une expulsion

CONSIDÉRANT QUE mardi le 23 mars 2010, un propriétaire avait un jugement permettant l'expulsion de son locataire;

CONSIDÉRANT QUE cette expulsion faite par des huissiers, a pour conséquence que tous les biens du locataire sont laissés aux abords de la rue ou la route municipale;

CONSIDÉRANT QUE l'article ART 942 du Code civil stipule que l'on peut vendre le bien s'il n'est pas réclamé dans les soixante jours;

Il est proposé par Monsieur Donald Laliberté et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la municipalité paie les frais pour la prise en charge, l'entreposage et tous les frais reliés à cette intervention;

QUE la municipalité retourne une facture concernant ces dits frais à la personne concernée, tel que stipulé au Code Civil du Québec.

ADOPTÉE

Autoriser divers travaux de voirie :

R10-04-069  
Résolution pour  
autoriser les  
travaux de voirie  
par M. Réjean  
Dubuc

CONSIDÉRANT QUE les travaux de voirie prévus au budget devront être effectués dès que nécessaire ou possible;

Il est proposé par Monsieur Jean-François Carrier et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser Monsieur Réjean Dubuc, inspecteur municipal, à effectuer des travaux de nivelage, débroussaillage, de calcium, de gravier, de réparation de tronçons, de réparation d'asphalte, de balayage des rues, d'entretien de la machinerie et des outils ainsi que tous les travaux d'entretien pour une dépense n'excédant pas quarante-cinq mille quatre cent dollars (45 400.00\$).

ADOPTÉE

Randonnée cycliste :

R10-04-070  
Résolution d'appui  
pour la randonnée  
du Parc Linéaire

CONSIDÉRANT QUE le comité organisateur de la Randonnée, édition 2010, organisée par le Parc linéaire des Bois-Francs, demande une lettre d'appui car notre municipalité sera traversée par au moins un parcours de la Randonnée 2010 et que cet appui sera, par la suite, transmis au Ministère des transports afin d'avoir leur permis d'événements spéciaux;

CONSIDÉRANT QUE par la même occasion, le comité demande l'autorisation de faire une pause à mi-parcours en avant-midi dans un lieu couvert de la municipalité pour un arrêt des participants du parcours;

Il est proposé par Monsieur Yannick Lemire et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la municipalité donne son appui au Comité organisateur de la Randonnée, Édition 2010, pour traverser une partie de la Route 218 lors de leur randonnée, afin de recevoir leur permis d'événements spéciaux du Ministère des transports;

QUE la municipalité donne accès à la salle municipale en avant-midi, dimanche le 30 mai prochain.

ADOPTÉE

Approbation des états financiers 2008 et 2009 du HLM :

R10-04-071  
Résolution pour  
accepter les états  
financiers du HLM

Il est proposé par Monsieur Donald Laliberté et résolu à l'unanimité des conseillers :

Que la municipalité de la Paroisse de Notre-Dame-de-Lourdes accepte les états financiers de l'Office municipal d'Habitation de Notre-Dame-de-Lourdes, tel que présentés par la Société d'habitation du Québec en date du 11 juin 2009.

ADOPTÉE

Le 6 avril 2010

|                                                                                                              |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| R10-04-072<br>Résolution pour le paiement d'un montant en surplus du budget suite à des dépenses du HLM      | <p>Il est proposé par Monsieur Yves Payette et résolu à l'unanimité des conseillers :</p> <p>QUE la municipalité de la Paroisse de Notre-Dame-de-Lourdes accepte les états financiers de l'Office municipal d'Habitation de Notre-Dame-de-Lourdes pour l'exercice terminé le 31 décembre 2009;</p> <p>QUE la municipalité paie un montant additionnel de mille trois cent cinquante-neuf dollars (1 359.00\$), dû à un surplus de dépenses au « Financement/Contrepartie Immobilière SHQ »;</p> <p>QUE ce montant soit pris au poste budgétaire : « Services professionnels/Urbanisme et zonage » pour un montant de mille dollars (1 000.00\$);</p> <p>QUE le montant de trois cent cinquante neuf dollars (359.00\$), soit pris au poste budgétaire : « Articles de bureau/Gestion financière ».</p> <p>ADOPTÉE</p> |
| R10-04-073<br>Résolution pour offrir un lieu d'entreposage des documents historiques                         | <p>Fournir un lieu de dépôt pour les archives patrimoniales et historiques de la municipalité :</p> <p>CONSIDÉRANT QUE le Comité consultatif de la culture de l'Érable demande que la municipalité de la Paroisse de Notre-Dame-de-Lourdes fournisse un lieu de dépôt afin de conserver les documents historiques propres à chaque municipalité;</p> <p>Il est proposé par Monsieur Yannick Lemire et résolu à l'unanimité des conseillers que la municipalité accepte d'entreposer les documents historiques dans l'espace réservé aux archives municipales.</p> <p>ADOPTÉE</p>                                                                                                                                                                                                                                      |
| R10-04-074<br>Nomination d'un responsable pour la conservation des documents historiques - M. Yannick Lemire | <p>Nommer une personne responsable pour participer à sensibiliser et informer la population sur l'importance de conserver les documents historiques :</p> <p>CONSIDÉRANT QUE le Comité consultatif de la culture de l'Érable demande que la municipalité de la Paroisse de Notre-Dame-de-Lourdes nomme une personne responsable qui pourrait participer à sensibiliser et informer la population sur l'importance de conserver les documents historiques;</p> <p>Il est proposé par Madame Sophie Samson et résolu à l'unanimité des conseillers que Monsieur le conseiller Yannick Lemire soit nommé responsable du mandat cité au premier paragraphe.</p> <p>ADOPTÉE</p>                                                                                                                                            |
| R10-04-075<br>Comptes à payer                                                                                | <p>Il est proposé par Monsieur Donald Laliberté et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter les comptes à payer pour un montant total de trente-sept mille neuf cent quarante-sept dollars et quatre-vingt-un sous (37 947.81\$), et d'autoriser la secrétaire-trésorière d'en effectuer le paiement.</p> <p>ADOPTÉE</p>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       |
| R10-04-076<br>Résolution pour abroger le règlement d'emprunt numéro 276-2010                                 | <p>Abrogation du règlement d'emprunt :</p> <p>Il est proposé par Monsieur Jean-François Carrier et résolu à l'unanimité des conseillers que le Règlement portant le numéro : 276-2010 et intitulé : Règlement décrétant la construction d'un bâtiment municipal ainsi qu'un emprunt de 509,157\$ pour en acquitter les coûts soit ABROGÉ.</p> <p>ADOPTÉE</p>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |
| Avis de motion                                                                                               | <p>Monsieur Donald Laliberté donne un avis de motion de la présentation, lors d'une séance du conseil, d'un projet de règlement décrétant un emprunt pour l'exécution de travaux de construction d'un bâtiment municipal.</p>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         |

Le 6 avril 2010

Questions de l'assemblée :

- Question à savoir si une décision est prise en lien avec les médailles de chiens
- Question en lien avec la servitude du terrain de la rue Nadeau.
- Question sur l'existence de la résolution qui donne le terrain pour le bâtiment de la « CETAQ »
- Question à savoir si la municipalité a le droit de mettre de la terre sur une servitude.
- Question à savoir si le programme internet peut aider les gens à se procurer la clé internet de Bell.
- Questions en lien avec la pétition - nombre de signatures requises et la façon de bien faire une pétition.
- Question à savoir si les plans de la garderie peuvent être vus.

R10-04-077  
Levée de la séance

Il est proposé par Monsieur Jean-François Carrier et résolu à l'unanimité des conseillers que la séance soit levée à 9.h47.

ADOPTÉE

\_\_\_\_\_  
MAIRE

\_\_\_\_\_  
Secrétaire de la séance

Je, Jocelyn Bédard, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

.....  
Initiales